



# Le Bulletin

## INFOS COTE D'OR

✉ : [cgt.021@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.021@cp.finances.gouv.fr)  
site Internet : [www.tresor.cgt.fr/21](http://www.tresor.cgt.fr/21)

Février 2006

Numéro 87

### Dans ce numéro

- 1 CAP du 7 décembre 2005.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 CAP du 20 décembre 2005.
- 4 Bulletin d'adhésion.

### CAP du 7 décembre 2005

#### Propositions de mouvements :

Robichon Denis(C) de Montbard à TG-Dépenses au **01/03/2006**  
Lourds Catherine(C) de TG-Cepl à Gevrey au **01/03/2006**  
Laforce Eloise(B) de Saulieu à Dijon Municipale  
Van assel (B) de Arnay à Beaune  
Billaut (B) de Nuits à Beaune

#### Pour information la direction a présenté les mouvements suivants :

Gigoux Claudine de la Mutuelle à Correspondante sociale  
Dorani Chawki de TG-CDC à TG-CEPL au **01/03/2006**  
Thomas Dominique de TG-Compta à TG-CDC au **01/03/2006**  
Gueneau Dominique de Dijon-Municipale à Paierie Départementale  
Toussaint Martine de TG-CEPL à TG-Autorité de paiement au **01/01/2006**

#### Pour information la direction a indiqué l'affectation de 5 contrôleurs stagiaires au 01/05/2006 :

Martouret Aurélie à Montbard  
Escot-Seo Séverine à Genlis  
Truchet Fabien à Montbard  
Soupard Valérie à Dijon Municipale  
Simon Valérie à Arnay le Duc

De plus Nadia Seddiki a été affectée au 01/11/2005 auprès de la délégation régionale au commerce et à l'artisanat et Frédérique FRERE à TG-Dépense au 14/11/2005

**L'ensemble des syndicats a approuvé le mouvement sauf pour Monsieur Robichon pour lequel la CGT (3 voix) a voté **contre** car elle a estimé que la direction ne respectait pas son engagement (la mutation sur Dijon devrait avoir lieu au 01/01 et non au 01/03/2006). Par ailleurs le tableau fourni avant la CAP par la direction aux représentants du personnel montre clairement que le mouvement n'a pas lieu au 01/03, ou 01/04 et bien au 01/01. La direction a donc cherché à masquer ce coup bas jusqu'au dernier moment pour empêcher toute réclamation avant la CAP de Monsieur**

(suite au verso)

### CONTACTS

#### Vos élus CGT en CAP :

**Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) :** PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BLANCHE Michèle (T. Chenôve).

**Contrôleurs :** MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).

**Inspecteurs :** GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

#### Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. Genlis).

**Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) :** BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-33-50).

**Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) :** SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

ROBICHON ou des représentants du personnel. Les autres syndicats ont tous voté **OUI !!!!!**

La direction s'est engagée à ne plus programmer de CAP le mercredi ni à une heure si matinale (8h30).

Le poste de délégué des Services Sociaux va être proposé et la demande de B.Blanche pour réintégrer les services est à l'étude selon la Direction.

## CAP du 20 décembre 2005

La TPG a réuni la CAP (Commission Administrative Paritaire) des Inspecteurs le 20 décembre 2005 pour présenter la liste d'aptitude de contrôleur à Inspecteur.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2005, Mme Annick LIOTARD (T. CHU) et M. Christian GUERRE ont été promus Inspecteurs.

Les **critères statutaires** retenus sont les suivants : être âgé de 40 ans au moins, avoir réalisé 9 ans de services effectifs dont 5 ans dans la catégorie B au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours. De plus, un agent préalablement nommé contrôleur sur liste d'aptitude doit attendre 10 ans pour postuler à une nomination sur liste d'aptitude au grade d'inspecteur.

D'**autres critères** sont retenus par la Direction : rapport motivé du supérieur hiérarchique, acceptation d'une mobilité géographique, aptitude à exercer les fonctions d'inspecteur, notation à 0,02 ou 0,06.

Sur les 151 contrôleurs répondant aux conditions statutaires pour être inscrits sur la liste, seulement 37 (contre 49 l'année précédente soit une baisse de près de 25%) ont été candidats. La TPG a classé cette année 3 contrôleurs :

1. Sylvie COULON (TG Personnel)
2. LAY Marie-Françoise (T. Genlis)
3. ANDRE Catherine (TG DI)

Sans remettre en cause la qualification et la compétence des personnes retenues sur la liste, le représentant de la CGT s'est abstenu lors du vote de cette liste. En effet, les représentants du personnel ne sont pas là pour juger les candidats à la liste mais pour les représenter afin de faire respecter une égalité de traitement de chacun d'entre eux.

Aussi, depuis longtemps, la CGT revendique l'organisation d'un **examen** professionnel pour la promotion interne. Ce système offrirait toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents qui font défaut dans le système de sélection par liste d'aptitude, ce dernier générant inévitablement concurrence entre agents et subjectivité des notateurs.

Concernant les demandes de mutation des cadres A, la TPG nous a informé que deux Inspecteurs chargés de mission en TG avaient demandé leur mutation pour d'autres emplois (non vacants selon la Direction) dans le département. A ce sujet, rappelons que la CAP locale est désormais compétente pour examiner les affectations des Inspecteurs non comptables dans le Département. Le TPG a par ailleurs obligation de publier la liste des emplois vacants avant la CAP locale. Vous pouvez consulter sur notre site Internet ([www.tresor.cgt.fr/21](http://www.tresor.cgt.fr/21)) les explications et commentaires de la réforme à l'adresse suivante : [http://www.tresor.cgt.fr/21/rubrique.php3?id\\_rubrique=89](http://www.tresor.cgt.fr/21/rubrique.php3?id_rubrique=89) ainsi que l'instruction du 4 octobre 2005 ([http://www.tresor.cgt.fr/21/article.php3?id\\_article=381](http://www.tresor.cgt.fr/21/article.php3?id_article=381))

Si vous souhaitez solliciter un nouveau poste dans le département, n'hésitez pas à contacter l'un des élus de la CGT afin que nous puissions défendre vos droits lors des CAP locales.

Enfin, concernant, la liste d'aptitude d'Inspecteur à Receveur-percepteur, la première personne de la liste a été éliminée car elle n'a pas demandé de poste ouvert dans les départements sollicités. Aussi, la Direction a fourni une nouvelle liste :

1. Mme Maryse POILLOT (Is sur Tille)
2. M. Jean-Daniel HUTTER (Tuteur Hélios)
3. M. Philippe VILLIER (TG Personnel)
4. Mme Brigitte MEUNIER (TG Dépôts DFT)

La CAP centrale a par ailleurs inscrit sur le tableau d'avancement 2006 à RP les trois premiers de la liste ci-dessus.

### **BULLETIN D'ADHESION**

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

**NOM et PRENOM** : .....

**AFFECTATION** : .....

**GRADE** : ..... **ECHELON** : .....